

REGLEMENT 2019-2020

Article 1 :

Chaque membre s'engage à s'acquitter du prix de sa cotisation.
A apporter sa contribution dans le cadre de ses moyens à son bon fonctionnement.
A respecter dans son intégralité le présent règlement.

Article 2 :

Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, ils en supporteront les frais de remise en état.
Les joueurs doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel.
Ils ne doivent pas jouer au ballon dans les vestiaires, couloirs et hall.

Article 3 :

Afin d'assurer l'entretien des équipements des équipes, chaque parent recevra selon un calendrier de roulement défini par l'encadrant ou les parents référents, le sac de maillots de l'équipe de son enfant à l'issue de la rencontre. Le lavage devra être effectué pour le match à venir.

Les parents doivent s'assurer que leur enfant possède à l'entraînement comme en match le matériel nécessaire, short du club, ballon, chaussures adaptées,...

Article 4 :

La présence aux entraînements, les jours et horaires fixés par l'encadrant, est obligatoire sauf pour raison valable motivée. En cas d'absence, les parents ou joueurs doivent prévenir au moins 1 jour avant le début de la séance afin d'organiser au mieux les séances d'entraînement.

Pour les matchs à Ligné, les joueurs(es) doivent arriver à la salle 45min avant le début du match pour avoir un échauffement correct de 30min. Pour toute impossibilité pour un match, **prévenir l'encadrant du collectif dans les plus brefs délais.**

Pour les déplacements, les rendez-vous ont lieu à la Salle de Sports. Le transport des joueurs/joueuses et encadrants est assuré par les parents selon un calendrier de roulement défini par l'encadrant ou les parents référents.

Si vous ne pouvez assurer le transport, Il vous est demandé de faire l'échange vous-même avec un autre parent (les coordonnées des joueurs/joueuses seront données en début de saison par l'encadrant ou les parents référents). Prévoyez minimum 3 places dans votre voiture lorsque vous êtes de déplacement.

La permanence du bar lors du match à domicile de chaque licencié jeune est assurée par les parents selon un calendrier de roulement défini par l'encadrant ou les parents référents.

Un planning sera mis en place une à deux fois par an, afin que chaque collectif assure également la tenue du bar de l'équipe Séniors (avec l'aide de référents bar).

Des responsables de salle y seront mentionnés, ainsi que les arbitres et superviseurs d'arbitres.

Article 5 :

La signature de la licence, joueur ou encadrant entraîne l'acceptation du présent règlement. Pour les joueurs mineurs, la signature de la licence engage les responsables légaux de l'enfant.

N'OUBLIEZ PAS

- ✓ C'est un sport
 - ✓ Ce n'est qu'un jeu
 - ✓ Ce ne sont que des enfants
 - ✓ C'est leur match
-
- Les éducateurs sont bénévoles
 - L'arbitre est un être humain

